

Atelier de criminologie lacanienne 2017-2018. Structure, traits ou suppléances ? De la fascination PERVERSE à une clinique/un discours sur la PERE-VERSION

Argument général de l'atelier¹

« (...) pour parler scientifiquement de la perversion, il faudrait partir de ceci, qui est tout simplement la base de Freud – on l'a dit, on l'a amené timidement dans les trois essais sur la sexualité : la perversion (...) est normale »².

« Je souligne que la pulsion n'est pas la perversion. (...) Au contraire, ce qui définit la perversion, c'est justement la façon dont le sujet s'y place »³

« Il n'y a pas une seule forme de manifestations perverses dont la structure même, à chaque instant de son vécu, ne se soutienne de la relation intersubjective »⁴

Le mot « perversion » ne laisse jamais indifférent. Il suscite à la fois fascination et effroi. Fascination du névrosé parce qu'il touche à une jouissance⁵ sans limite ni voile qu'il fantasme ; effroi parce que, lorsqu'il est mis en scène sur le corps et/ou dans le lien, il laisse toujours quelqu'un face à/dans l'angoisse.

Dans une conférence sur le thème de la perversion, Hervé Castanet était très prudent face à son auditoire. Avec ce terme il faut, soulignait-il, être « extrêmement prudent pour ne pas produire des effets où la jouissance serait impliquée » par l'usage même de ce signifiant. Il faut de la retenue, prévenait-il et il rappelait aussi que Jacques Lacan a toujours eu des mots très durs vis-à-vis de la perversion. La perversion c'est du « chiqué », affirmait-il!

La perversion a intimement affaire avec la jouissance et, nous l'avons vu avec le thème qui nous a occupés l'an passé, « il n'y a de jouissance » que du corps »⁶. Il n'y a ainsi pas de perversion sans l'implication des corps. C'est pourquoi pour pouvoir en dire quelque chose, il

¹ L'atelier travaille sur le même thème que Paris (D. Morales) et Bordeaux (D. Laufer et Bernard Lamothe).

² J. Lacan, Le Séminaire XIII, « L'objet de la psychanalyse », séance du 15 juin 1966 (inédit)

³ J. Lacan, « Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse », Séminaire XI, Paris, Seuil, p.165

⁴ J. Lacan, « Les Ecrits techniques de Freud », Séminaire I, Paris, Seuil, 1975, p.239.

⁵ « L'expérience de la jouissance se présente à la fois comme présence d'Autre chose et comme absence d'une instance de perception et de représentation qui pourrait en répondre » (...) Son lieu, c'est le corps ». Éric Laurent; « L'envers de la politique : une écriture pour la jouissance », Navarin, Le Champ Freudien, 2016, p.14.

^{6 « ...}jouissance, c'est sous le mode logique de ce qu'Aristote appelle une « Oussia », une substance, c'est-à-dire quelque chose qui ne peut être ni attribué à un sujet, ni mis dans aucun sujet. (...) La jouissance est ce quelque chose dans quoi marque ses traits et ses limites le principe du plaisir (à savoir de la moindre tension), c'est quelque chose de substantiel qui est important à produire sous la forme que je vais articuler au nom d'un nouveau principe : il n'y a de jouissance que du corps ». Que la jouissance soit liée au corps la rend non éternelle. J. Lacan, « La logique du fantasme », leçon du 30 mai 1967, inédit.

faut à la fois du corps vivant et du sujet. « Le pervers reste sujet dans tout le temps de l'exercice de ce qu'il pose comme question à la jouissance » du corps de l'Autre. En effet, le pervers a un Autre. Il est inscrit dans l'intersubjectivité. Le pervers n'est pas psychotique mais le psychotique peut avoir des traits pervers.

Dans les trois essais sur la théorie sexuelle de 1905, Freud soutient que les aberrations sexuelles ne sont pas des monstruosités, des bestialités ou l'expression d'une inhumanité. Il démontre que la perversion existe pour tous, la position est donc « normale ». Chez certains, elle est mise en actes alors que chez d'autres, elle est refoulée, demeure inconsciente ou dans le fantasme. La vraie question est de savoir à partir de quel moment et comment la perversion devient-elle anormale ? Cela signifie aussi que la perversion n'est pas synonyme d'illégalité (cf. le fétichisme ou les salons S-M).

Un mot sur l'équivoque entre position perverse (perversion) et père-version. Elle est logique et cette citation de Jacques Lacan en explicite les coordonnées : « Jusqu'où va, si je puis dire, la père-version ? (...) La père version est la sanction du fait que Freud fait tout tenir sur la fonction du père. (...) l'amour, et par-dessus le marché, l'amour que l'on peut qualifier d'éternel, s'adresse au père, au nom de ceci qu'il est porteur de la castration. (...) C'est dans la mesure où les fils sont privés de femmes qu'ils aiment le père. (...) La Loi dont il s'agit dans l'occasion est simplement la loi de l'amour, c'est-à-dire la père-version »⁸. La père-version est en quelque sorte l'effort pour soutenir la réinscription du sujet - en position perverse et qui ainsi s'excepte du lien social - dans un discours soit sous le chapeau d'un Nom-du-père ou encore du mythe de l'Œdipe.

La perversion n'est pas logée dans la pulsion ni dans les objets mis en scène ; elle dépend de la mise en rapport par un sujet de sa pulsion, toujours partielle, et de l'objet investi. La « mécanique » de la perversion répond ainsi à une position subjective. Cette « mécanique » se soutient d'un démenti transstructurel qui touche spécifiquement au rapport de l'être parlant avec l'énigme de l'absence du rapport sexuel. Par conséquent, ce qui signe la perversion, ce n'est pas tant l'acte mis en scène que la position du sujet. Si le démenti est transstructurel, dans la perversion, il est toujours retrouvé.

Pourtant, comme le relevait Freud, le pervers n'est pas systématiquement et pour toutes ses interactions avec l'autre dans le démenti. Il note qu'il peut montrer une vie normale dans les autres domaines de sa vie ce qui questionne la nature de sa structure.

Sur la structure, Hervé Castanet note que le cœur de la position perverse « interroge ce qui manque à l'Autre afin d'y parer, afin de le supplémenter » . Il ajoute que cette position est « (...) trop souvent réduite à une somme d'instincts se manifestant, dans leur impulsion, à l'air libre. Le pervers n'est pas un sujet affronté à ses pulsions conçues comme précédant le signifiant, n'est pas un sujet débordé par l'intensité pulsionnelle – sa poussée » 10.

Une dernière question concerne la nature de l'acte pervers. Celui-ci ne serait-il pas une tentative de solution pour s'arracher à l'angoisse liée au rapport qu'il a à sa jouissance? Cette hypothèse se fonde sur l'observation clinique soutenue par Lacan dans laquelle il montre que

⁷ J. Lacan, « La logique du fantasme », leçon du 30 mai 1967, inédit.

⁸ J. Lacan, Le séminaire XXIII« *Le Sinthome* », Paris, Seuil, 2005, p.150.

⁹ Hervé Castanet, « *La perversion* »; 2^{ème} éd.2012, Anthropos, p.118.

¹⁰ Idem, p.131.

c'est « à l'angoisse que l'action emprunte sa certitude » ; qu'agir, c'est opérer un transfert d'angoisse.

Ce sont ces points que nous allons travailler au cours de l'année de travail.

Pourquoi « atelier »?

L'atelier est un espace consacré à la création et à la fabrication d'un discours fondé sur l'écoute du matériau singulier, souvent énigmatique, que constitue le dire du sujet « criminel ».

Il vise à créer les conditions d'un travail régulier orienté par la psychanalyse et à dégager, à partir d'exemples tirés de la pratique des participants, ainsi que de lectures théoriques, des points qui éclairent, au cas par cas, les discours qui circulent sur et autour des passages à l'acte criminels

Pourquoi criminologie? Parce que le crime est une signature humaine.

Comme le révèle sa pratique à la Préfecture de police entre 1928 et 1929, ainsi que sa thèse sur le cas Aimée¹¹ et finalement deux textes sur la criminologie¹², le Docteur Jacques Lacan (1901–1981) s'est intéressé à cette forme radicale de séparation d'avec l'autre, à cette énigme, qu'est le passage à l'acte criminel¹³.

Le champ de la criminologie moderne où domine la recherche de la vérité, de la dangerosité et du risque de récidive, nous apparaît particulièrement à propos pour éclairer la question de l'indicible (la jouissance) qui infiltre le discours et agit le « criminel ».

Pourquoi lacanien? Parce que nous ne soutenons pas de « se laisser suggestionner par l'image, ni endormir par le signifiant mis en œuvre dans la parole ».

Lacanien se réfère au fait que nous nous orientons des développements théoriques et cliniques de Jacques Lacan. Notre angle de travail est : Qu'est-ce que parler veut dire et que veut dire « entendre » quand un sujet (« criminel ») nous parle ?

Cherchons-nous à entendre la vérité dans l'acte? Ecoutons-nous des catégories à priori plaquées sur les énoncés de l'auteur? Cherchons-nous la preuve, le « corpus delicti » du passage à l'acte? La psychanalyse se décale de ces modèles et tend à entendre dans les énoncés du sujet la position singulière de son être de jouissance. Pour cela la psychanalyse lacanienne « se fie à ce que vous dites, se fie aux mensonges que vous dites, considère que les mensonges que vous dites sont plus précieux que toutes les vérifications qu'à l'occasion les analysants entreprennent »¹⁴.

Deux axes permettent de soutenir notre orientation : Soit l'origine même de l'enseignement de Jacques Lacan, dont il dit : « (...), c'est bien simple, elle est là depuis toujours, puisque le temps est né avec ce dont il s'agit. En effet, mon enseignement c'est tout simplement le

¹¹ Jacques Lacan, « *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* », thèse de doctorat en médecin en 1932, paru au Seuil, 1975

¹² Jacques Lacan, « *Introduction aux fonctions de la psychanalyse en criminologie* », Ecrits, Paris Seuil, 1966, p.125-149 et « *Prémisses à tout développement possible de la criminologie* », Autres Ecrits, Paris, Seuil, 2001, p. 121-130.

¹³ Francesca Biagi-Chai, « *Lacan criminologue* », Cause Freudienne n°79, 2011, p. 88

¹⁴ Jacques-Alain Miller, « *L'Etre et le UN* », Cours n°2 du 26 janvier 2011, inédit, p. 10.

langage, absolument rien d'autre »¹⁵. Et d'autre part, l'observation que le champ propre de la psychanalyse suppose « que le discours du sujet se développe <u>normalement</u> – ceci est du Freud – dans l'ordre de l'erreur, de la méconnaissance, voire de la dénégation ». Dès lors comment savoir quelle est la valeur de ce qui nous est dit? A partir des dires, comment prescrire de <u>l'échange</u> (nature versus culture) là où règne <u>l'autisme</u> (jouissance, pulsion de mort)? Comment soutenir le sujet de l'acte à faire civilisation en usant du symbolique et en articulant, à sa manière, ces deux dimensions irréductibles, dont on ne peut s'extraire.

Par qui et avec qui ? Pas tout seul mais articulé à deux autres ateliers.

A Martigny, le travail est conduit conjointement par René Raggenbass et Jacqueline Nanchen, membres de l'ASREEP-NLS et de l'AMP.

Le groupe travaille en relation avec l'atelier de criminologie lacanien de Paris conduit par Dario Morales et José Rambeau, psychanalystes membres de l'ECF et l'atelier de Bordeaux conduit par les psychanalystes Daniele Laufer (ECF) et Bernard Lamothe (ACF). Les ateliers travaillent sur le même thème.

Pour qui ? Pour tous les acteurs intéressés.

L'atelier est ouvert à toutes les personnes ayant à faire avec des personnes qui sont passé à l'acte sur le plan pénal. Actuellement, les participants travaillent dans le champ pénal (avocat, procureur, juge, police), éducatif, probatoire, criminologique, expertal, soignant et pénitentiaire. Chaque année de travail se termine par une Conférence publique. En 2018, elle aura lieu <u>le vendredi 14 septembre 2018 à Martigny</u>. Le Prof. Hervé Castanet de Marseille a aimablement accepté de nous rejoindre afin de ponctuer notre travail.

Quand, où et comment?

La participation est gratuite sur inscription (cf. mail en bas). Les réunions ont lieu mensuellement tous les 3èmes mercredis du mois de 18H30 – 20H00 d'octobre 2017 à juin 2018.

Les rencontres ont lieu à l'avenue de la Gare 17, au 1^{er} étage du Bar-Café Casino, salle des Artistes.

<u>La première rencontre</u> du cycle 2017-2018 aura lieu <u>le mercredi 18 octobre</u>. Une bibliographie et un support théorique sur le thème de l'année sont adressés aux personnes inscrites.

Les autres dates sont : le 15 novembre 2017, le 20 décembre 2017, le 17 janvier 2018, le 21 février 2018, le 21 mars 2018, le 18 avril 2018, le 16 mai 2018 et le 20 juin 2018.

Inscriptions à envoyer par mail à rene.raggenbass@hin.ch ou au 0041 79 373 05 83

¹⁵ Jacques Lacan, « *Mon enseignement* », Champ Freudien, Seuil, 2005, p. 37-38